



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inscription

Question écrite n° 74533

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée des étudiants scolarisés à l'étranger au sein de l'AEFE. Certains élèves de terminales expatriés et scolarisés à l'étranger envisagent pour des raisons diverses (retour en France des parents après une mission à l'étranger, volonté d'obtenir un diplôme Français) de s'inscrire à l'université en France après l'obtention de leur baccalauréat. Il apparaît toutefois que les universités françaises et notamment parisiennes refusent de prendre en compte les pré-inscriptions de ces étudiants avant le baccalauréat au motif qu'ils sont scolarisés à l'étranger au sein d'établissement de l'AEFE. Ces futur bacheliers français sont donc de fait exclus du système universitaire français, et risquent d'être contraints soit de rentrer précipitamment en France afin d'y obtenir le baccalauréat, soit de perdre une année, le temps d'obtenir une domiciliation en France, pour pouvoir espérer s'inscrire dans une université française. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend donner des instructions aux universités afin de permettre la pré-inscription des élèves de terminale expatriés, scolarisés au sein de l'AEFE.

Texte de la réponse

Les candidats français, scolarisés dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), procèdent à leur préinscription dans l'enseignement supérieur via le portail admission post-bac (APB), au même titre que les candidats scolarisés en France et selon le même calendrier. Ils sont réputés résider dans l'académie dans laquelle ils souhaitent entreprendre des études supérieures et bénéficient de la même priorité d'accès dans les universités de celle-ci que les candidats qui y résident.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74533

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1279

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9696